



Société anonyme au capital de 1.897.261,58 euros
Siège social : 1 place Verrazzano, 69 252 Lyon Cedex 09
341 699 106 RCS LYON

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
ETABLI CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS
DES ARTICLES L.225-129-5 ET R.225-116 DU CODE DE COMMERCE**

Sur l'utilisation de la neuvième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006 relative à la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et R.225-116 du Code de Commerce, votre Conseil d'administration vous présente le présent rapport complémentaire sur l'utilisation de la délégation au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En vertu de la délégation qui lui a été conférée à cet effet par votre Assemblée générale du 15 novembre 2006 dans sa neuvième résolution, votre Conseil d'administration a décidé le 19 décembre 2006 1° la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'actions nouvelles, ainsi que 2° l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) au profit des actionnaires de la Société.

1° Emission d'actions nouvelles

▪ RAPPEL DE L'OPERATION

Dans le cadre de la restructuration de sa dette et de ses capacités d'investissement industrielle, la Société est amenée, parmi d'autres opérations financières, à augmenter son capital social avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription des actionnaires. Le produit de cette augmentation de capital a été affecté au remboursement intégral des Obligations 2005/2008, au remboursement d'une partie (10 millions d'euros environ) du prêt court terme consenti à la Société par Banc of America et au financement des activités de la Société et paiement des honoraires et commissions dans le cadre du plan de restructuration.

Il est précisé qu'en cas d'insuffisance des souscriptions à titre irréductible, réductible et libre, les Actions Nouvelles ont fait l'objet d'engagements de souscription (en date du 19 décembre 2006) de i) *Boussard et Gavaudan Asset Management LP* et de ii) *The Bluebay High Yield (Master) Fund*, à hauteur de 73,7 millions d'euros (soit 99,7% du montant offert).

▪ ATTRIBUTION DE DPS/PRIX DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS NOUVELLES

Le Conseil d'administration du 19 décembre 2006 a décidé qu'à chaque action détenue au 21 décembre 2006 serait attribué un droit préférentiel de souscription, dix (10) droits préférentiels de souscription donnant le droit de souscrire vingt-six (26) Actions Nouvelles au prix unitaire de 0,15 euro par action nouvelle, soit 3,90 euros par quotité de vingt-six (26) actions nouvelles souscrites, sans qu'il soit tenu compte des fractions

▪ CALENDRIER DE L'OPÉRATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les DPS attribués aux actionnaires seront exerçables du 22 décembre 2006 au 12 janvier 2007.

▪ TITRES EMIS

Jouissance

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions existantes. Elles seront soumises à toutes les stipulations statutaires et auront droit, notamment, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007 et des exercices ultérieurs, au même dividende par action que celui qui pourra être réparti aux autres actions existantes.

Elles seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus selon les cas par :

- i) *CACEIS CORPORATE TRUST*, mandaté par Infogrames Entertainment pour les titres nominatifs purs ;
- ii) un intermédiaire financier habilité et *CACEIS CORPORATE TRUST* mandaté par Infogrames Entertainment pour les titres nominatifs administrés ;
- iii) un intermédiaire financier habilité pour les titres au porteur.

Infogrames Entertainment peut procéder à l'identification des actionnaires par l'intermédiaire de la procédure dite des « titres au porteur identifiable ».

Chaque Action Nouvelle donnera droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices à une part proportionnelle à la fraction du capital social qu'elle représente. En outre, elle donnera droit au vote et à la représentation dans les assemblées d'actionnaires, dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires ne supportent les pertes d'Infogrames Entertainment qu'à concurrence de leurs apports.

Toutes les actions sont de même catégorie et, sous réserve du droit de vote double évoqué ci-après, bénéficient de mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en distribution sont prescrits et versés à l'Etat.

Droit de vote

Chaque action de capital donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double sera conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche d'Infogrames Entertainment et d'obtenir

communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Négociabilité des actions

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

Service financier

Le service des titres et le service financier sont assurés par *CACEIS CORPORATE TRUST*, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, France

2° Emission de BSA au profit des actionnaires, les « BSA actionnaires »
--

▪ TITRES EMIS

Dans sa 17^{ème} résolution, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Infogrames Entertainment du 15 novembre 2006 a décidé l'attribution gratuite de 217.900.000 Bons de Souscription d'Action (BSA) à deux partenaires financiers de la Société (The BlueBay High Yield (Master) Fund et The Sark Master Fund).

Parallèlement à l'attribution de ces « BSA Investisseurs », l'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006 a également décidé l'attribution gratuite de BSA aux actionnaires de la Société ; 47.431.539 « BSA Actionnaires » ont ainsi été émis par la Société le 22 décembre 2006, à raison d'un BSA pour quatre actions de la Société détenues par chaque actionnaire sur la base des positions en Euroclear France au 21 décembre 2006. Les « BSA Actionnaires » seront cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 15 janvier 2007 (ISIN FR 0010413237).

▪ PRIX DE SOUSCRIPTION DES BSA/PERIODE D'EXERCICE

Les BSA permettent de souscrire une action nouvelle Infogrames Entertainment d'une valeur nominale de EUR 0,01 au prix unitaire de EUR 0,15. Ainsi, dans l'hypothèse de l'exercice intégral de ces 265.331.539 BSA, un nombre maximum de 265.331.539 actions nouvelles Infogrames Entertainment pourra être créé (hors ajustement).

La date limite d'exercice des BSA est le 31 décembre 2009.

Incidence au regard de la participation et de la quote-part des capitaux propres consolidés des actionnaires avant et après l'opération d'Augmentation de Capital
--

Un actionnaire détenant 1% du capital de la Société, soit 189 726 1,58 actions sur la base du nombre d'actions composant le capital au 30 novembre 2006, qui souscrirait à l'émission des Actions Nouvelles à hauteur respectivement de 0%, 50% et 100% de son droit préférentiel de souscription, et qui n'exercerait pas ses BSA, verrait sa participation dans le capital et sa quote-part des capitaux propres par action évoluer de la façon suivante :

Après émission des Actions Nouvelles et sans exercice des BSA :

30/09/2006	Nombre d'actions total	Capitaux Propres totaux (M€)	Capitaux propres par action	Participation
Capital	189 726 158	(49,00)	(0,26)	1,00%
0% de souscription par les actionnaires	681 059 492	24,70	0,04	0,28%
50% de souscription par les actionnaires	681 059 492	24,70	0,04	0,64%
100% de souscription par les actionnaires	683 014 148	24,99	0,04	1,00%

NB : Une souscription à 100% par les actionnaires permet d'atteindre une émission de 74 millions d'euros (contre 73,7 millions d'euros dans le cas d'une émission souscrite à 50% ou 0% par les actionnaires qui permet d'atteindre une émission de 73,7 millions d'euros)

Après émission des Actions Nouvelles et après exercice de la totalité des BSA :

30/09/2006	Nombre d'actions total	Capitaux Propres totaux (M€)	Capitaux propres par action	Participation
Capital	189 726 158	(49,00)	(0,26)	1,00%
0% de souscription par les actionnaires	946 391 031	64,50	0,07	0,25%
50% de souscription par les actionnaires	946 391 031	64,50	0,07	0,51%
100% de souscription par les actionnaires	948 345 687	64,79	0,07	0,77%

NB : Une souscription à 100% par les actionnaires permet d'atteindre une émission de 74 millions d'euros (contre 73,7 millions d'euros dans le cas d'une émission souscrite à 50% ou 0% par les actionnaires qui permet d'atteindre une émission de 73,7 millions d'euros)

Incidence théorique au regard de la valeur boursière de l'action

L'incidence théorique de l'émission telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant la date de décision de l'émission, est la suivante :

Incidence sur la valeur boursière	
	Base non diluée
Avant émission des actions nouvelles	0,726
Après émission de 100% des actions nouvelles soit 758.619.529 actions provenant de la présente augmentation de capital (1)	0,265

(1) nombre maximum d'actions pouvant être émises lors de l'augmentation de capital y compris les BSA actionnaires et investisseurs (cf Note d'Opération visa AMF du 19 décembre 2006) .

Lyon, le 22 décembre 2006

Le Conseil d'administration